

Débat public du Conseil de sécurité

<p>Le sort des enfants en temps de conflit armé : En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain</p>

**Intervention de S.E. M. Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg**

New York, le 9 juillet 2018

Monsieur le Président,

Permettez-moi de féliciter la Suède d'avoir organisé ce débat public. La résolution que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui est une contribution importante au renforcement de l'agenda « enfants et conflits armés » qui, comme vous le savez, tient particulièrement à cœur au Luxembourg. Je peux le dire avec d'autant plus de conviction qu'en 2014, j'ai présidé moi-même une séance de ce Conseil à l'occasion de laquelle la résolution 2143 a été adoptée. Afin de maintenir une certaine dynamique dans la prise en compte de cette problématique par cette instance, une régularité plus grande aussi en termes d'adoption d'instruments serait souhaitable.

Je voudrais également remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Mes remerciements vont aussi à la directrice exécutive de l'UNICEF pour son intervention. Nous avons aussi écouté avec beaucoup d'attention le témoignage de Madame Yenny Londoño.

Le Luxembourg s'associe pleinement à l'intervention de l'Union européenne, à celle du Groupe des amis sur les enfants et les conflits armés et celle du Groupe de pays ayant endossé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Monsieur le Président,

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé débute avec le triste fait qu'en 2017 les violations tous types confondus sont en nette progression par rapport à l'année précédente. Ils constituent l'inacceptable sort quotidien de plus de vingt-et-un mille enfants vivant en situation de conflit. Nous devons condamner fermement toutes les violations commises contre tous les enfants et nous nous engageons à œuvrer de manière déterminée pour le respect des droits de l'enfant, en particulier de ceux vivant en temps de conflit armé.

Ce rapport est le résultat d'amples consultations au sein du système des Nations Unies, au Siège et sur le terrain, et avec les Etats membres concernés. Nous avons confiance dans les instruments de protection, et notamment dans le mécanisme de surveillance et de communication de l'information visant à vérifier l'exactitude de toutes les informations consignées dans le rapport annuel et ses annexes.

Monsieur le Président,

De la République démocratique du Congo à la Syrie, de l'Afghanistan au Myanmar, du Sud-Soudan au Mali, des enfants sont tués et mutilés. Ils sont enlevés, recrutés de force, abusés sexuellement, aussi bien par des forces gouvernementales que par des acteurs non-étatiques.

Dans un contexte d'exactions répétées, la protection de l'enfance doit revêtir un caractère systématique. L'appui aux programmes de protection de l'enfance en temps de conflit armé doit disposer des capacités et moyens suffisants pour que les enfants soient libérés et réintégrés durablement dans leurs familles, dans leurs communautés. Nous réaffirmons la nécessité absolue d'intégrer des conseillers à la protection de l'enfance avec leur mandat spécifique dans les opérations des Nations Unies sur le terrain.

Nous notons avec satisfaction que 10.000 enfants ont été officiellement libérés en 2017 et un nombre inconnu a pu abandonner les armes par d'autres voies. Nous comprenons qu'il ne s'agit que du début d'un processus au cours duquel il faut accompagner ces enfants sur le plan psychosocial et éducatif pour rompre durablement le cycle de la violence et en fin de compte consolider la paix. Il faut donner aux acteurs sur le terrain les moyens nécessaires pour être en mesure d'assumer ces tâches et atteindre cet objectif.

Je tiens à féliciter le Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution 2419 reconnaissant l'importance de renforcer la prise en compte des jeunes lors de négociations et de mise en œuvre d'accords de paix. La marginalisation des jeunes est préjudiciable à l'instauration d'une paix durable et à la lutte contre l'extrémisme violent.

Le droit à l'éducation est fondamental dans ce processus de construction d'une paix durable. Les écoles continuent d'être la cible d'attaques délibérées, les infrastructures scolaires sont régulièrement pillées ou détournées de leur fonction première en étant utilisées à des fins militaires. Ces actes privent les enfants de leur droit à l'éducation et ont pour résultat l'intolérance, le recours à la violence, la fragilisation de la résilience des communautés. Nous exhortons tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à endosser la « Déclaration sur la sécurité dans les écoles » et nous appelons tous les Etats à prendre des mesures concrètes pour dissuader les parties au conflit d'utiliser les écoles à des fins militaires.

Enfin, si des progrès ont été accomplis lors des dernières années, beaucoup reste encore à faire. L'augmentation du nombre de faits de violence graves contre les enfants ainsi que du nombre d'auteurs donne à penser que trop de parties sont à l'abri de la justice internationale. Il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui se sont rendus responsables de crimes à l'égard des enfants. Le

rôle important que joue la Cour pénale internationale, en complémentarité avec les processus nationaux, demeure à cet égard central et indispensable.

Monsieur le Président,

Nous réitérons notre soutien sans équivoque au mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général qui œuvre sans relâche à la protection des enfants en temps de conflit armé et nous continuons également d'appuyer de façon concrète son Bureau tout comme le Département des opérations de maintien de la paix.

Ainsi, nous avons répondu favorablement à la demande de la Représentante spéciale de financer le détachement d'un officier de liaison à Bruxelles dans le but d'approfondir les relations avec les institutions européennes et atlantiques dans le cadre de la mise en œuvre de leurs lignes directrices sur les enfants et les conflits armés. Il s'agira notamment de développer une feuille de route stratégique et de mettre en œuvre des procédures standards pour la surveillance et le signalement des six violations graves contre les enfants recensées par ce Conseil.

Nous avons également soutenu un projet de recherche de l'Université des Nations Unies, réalisé en partenariat avec UNICEF, qui vient de se terminer avec la publication de l'étude intitulée « Cradled by Conflict » et qui a permis de développer des outils aidant à mieux guider l'action du personnel de l'ONU sur le terrain pour prévenir, protéger et désengager les enfants de la violence extrême.

Monsieur le Président,

C'est avec les enfants qu'on construit l'avenir, raison pour laquelle nous devons les protéger si nous souhaitons un avenir fondé sur une paix durable.

Je vous remercie.